

DEC100225DAJ

Décision donnant délégation de signature temporaire à Mme Armelle BARELLI, déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100070DAJ portant prolongation de Mme Armelle BARELLI aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées ;


Vu la convention de servitude entre le CNRS et ERDF ;

DECIDE :

Art. 1 – Délégation est donnée à Mme Armelle BARELLI, déléguée régionale pour la circonscription Midi-Pyrénées, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention de servitude entre le CNRS et ERDF.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 08/10/2010


Alain FUCHS



Le CNRS

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 49 13